

## Contenu des enseignements :

### **E**nseignement Professionnel

19h00 hebdomadaire, avec des enseignements en co-intervention en Français et mathématiques, la réalisation d'un chef d'œuvre et un enseignement en Prévention santé environnement

### **E**nseignement général

8.5 h hebdomadaire, Mathématiques, Français, Langue vivante, Histoire/Géographie, Arts appliqués, Éducation Physique & Sportive,

**A**ccompagnement: 3.5h hebdomadaire, d'accompagnement personnalisé, de consolidation,...

## Objectifs de la formation

L'élève doit être totalement autonome durant les tâches d'organisation et réalisation du domaine BT et HTA (jusqu'à 50000V).

Les tâches de maintenance et mise en service se font sur ordre et sous contrôle d'un chargé de travaux (habilité B2, ou B2V) et se limitent au domaine BTA (jusqu'à 500V).

Afin d'exercer ses activités d'ouvrier professionnel en toute sécurité, le titulaire du CAP ELECTRICIEN reçoit une formation :

à l'Habilitation électrique (Niveau B1V)

à la PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

## Périodes de formation en Milieu Professionnel (stages)

14 semaines obligatoires réparties sur 2 ans :

- 7 semaines en 1ère année
- 7 semaines en 2ème année



Lycée Jean Moulin

AV DES MARTYRS DE LA RESISTANCE

BP 745 — 34521 BEZIERS Cedex

<https://jean-moulin-beziers.mon-ent-occitanie.fr/>

Téléphone : 04 67 35 59 35

Mail : [ce.0340011c@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340011c@ac-montpellier.fr)

Contact Jean-Pierre Fournié - Directeur Délégué



CAP ELECTRICIEN



## CAP ELECTRICIEN

### Un parcours réussi dans la voie professionnelle



Lycée

Jean Moulin

Béziers



Le titulaire du Certificat d'Aptitudes professionnelles « Électricien » est un ouvrier professionnel capable d'intervenir sous la responsabilité d'un chargé de travaux, dans les secteurs de la distribution, des équipements et installations utilisant l'énergie électrique.

## Pour qui ?

Cette formation est parfaitement adaptée aux élèves de 3<sup>ème</sup> qui souhaiteraient intégrer une formation professionnelle courte dans le domaine de l'électricité tout en se laissant une possibilité de poursuite d'études.

## Qualités et aptitudes souhaitées

La réussite dans cette formation nécessite un intérêt incontournable pour les activités manuelles, la curiosité et l'ouverture d'esprit pour pouvoir progresser, ainsi que le souci permanent de la sécurité électrique.



## Emplois concernés :

L'électricien exerce des tâches de niveau « ouvrier professionnel » sur des équipements et des installations électriques, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, dans le respect de la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement.

## Employeurs potentiels :

Toutes les entreprises qui assurent la réalisation et la maintenance d'ouvrages électriques et de systèmes communicants, tels que :

Les artisans électriciens dans le domaine de l'habitat,

Les petites et moyennes entreprises dans le domaine tertiaires

ERDF et ses entreprises sous-traitantes pour la réalisation et la maintenance du réseau de distribution électrique,

RTE pour la réalisation et la maintenance du réseau de transport d'électricité.

## Poursuite d'études après le CAP

- Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en baccalauréat professionnel ou en Brevet Professionnel

Sur le lycée Jean Moulin, poursuite possible en **Bac Pro MELEC** Métiers de l'électricités et de ses environnements connectés.



## Particularités de la formation ?

- Le titulaire du CAP Électricien intervient en tant que professionnel dans les secteurs du transport, de la distribution, des équipements et installations utilisant de l'énergie électrique.

- Il installe, met en service, entretient et répare des ouvrages électriques, principalement en basse tension (domaine BTA : en dessous de 500 V en alternatif et de 750 V en continu). Il intervient, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, sur les installations de logements individuels ou collectifs, de bâtiments industriels, d'immeubles de bureaux, de réseaux de distribution...

